

Assemblée générale ordinaire du 8 août 2021

Procès-Verbal

1. Ouverture et salutations

Le président Patrick Robyr constate que l'assemblée a été convoquée dans les formes et délais conformes aux statuts de l'Association, et salue la présence des nombreux amis de l'Arnouva ayant répondu à l'invitation à l'AG 2021. Se sont excusés :

- Sandra Bagnoud
- Pascal Varichon
- Mathieu Curdy
- Roseline Barras
- Pierre Clivaz
- Sivilia Consonni
- Christiane et Alain Cordonier
- Philippe et Julie Robyr
- Katia Jehel
- Eliane Rey
- Jean-Claude Rey

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'a été soumise au comité avant l'assemblée. Aucune modification n'est demandée par les membres présents.

3. Contrôle des présences

24 membres sont présents pour cette sixième assemblée générale.

4. Adoption du PV de l'AG du 9 août 2020.

Une erreur s'est glissée dans le PV au point 3, il s'agissait de notre cinquième AG et non la première... Pour le reste, le PV est approuvé sans remarques.

5. Rapport du président

Comme pour tout le monde, notre association a été chamboulée par ce satané coronavirus. Aucune activité n'a malheureusement pu être organisée cette année.

Nous avons toutefois pu compter sur d'autres pour animer l'Arnouva, puisque quelques semaines après l'AG 2020 nous avons pu profiter du Caprice Festival, dont l'édition 2020 ne restera dans les mémoires que pour avoir été un cluster COVID. Dans la même période, les oreilles de ceux qui étaient dans la région se souviennent encore d'une rave party illégale organisée à la cabane du ski-club Montanin. Dans un autre registre, nous avons eu droit à un nouvel épisode de l'Illa saga de l'ancienne grange de Conrad avec la mise à l'enquête de sa reconstruction en mayen. Diverses oppositions ont été formulées, qui n'ont à ce jour pas reçu de réponses à ma connaissance.

Je relève également l'intense activité de notre groupe Whatsapp puisque si j'ai bien compté, 256 messages y ont été postés en une année...

Enfin, permettez-moi de vous donner un retour des divers courriers qui ont fait suite à notre AG 2020 :

- Suite à la mise à l'enquête de la reconstruction de l'ancien restaurant du Signal, j'ai écrit à la commune de Crans-Montana pour avoir des garanties quant aux nuisances dues au trafic de chantier et d'exploitation du restaurant. La commune nous a renvoyé à la commission cantonale des constructions car l'autorisation de construire est de compétence cantonale. J'ai donc écrit le même courrier à la CCC. Cette dernière nous a demandé des compléments début 2021, et j'ai précisé que si ces garanties ne pouvaient être données, nous faisons opposition au projet. Je n'ai plus de nouvelles depuis.
- Concernant l'entretien de la route de l'Arnouva et en particulier la lutte contre la poussière sur le plat devant le mayen de Patrice Barras et Alexandre Lager, il était prévu de goudronner la route sur le plat, jusqu'au restaurant. La commune n'a toutefois pas obtenu l'autorisation du canton de le faire, et elle s'est engagée à assurer je cite « un entretien plus soutenu du tronçon allant du mayen de feu M. Aimé Bagnoud au restaurant de l'Arnouva ». De son côté, la commune de Lens refuse d'entrer en matière sur une régulation du trafic au moyen de barrières ou bornes escamotables.

Pour terminer ma revue de l'année écoulée, je remercie vivement Samuel d'avoir pris en main l'organisation de la balade-cueillette du 22 août prochain. Si vous êtes intéressés et pas encore inscrits, je vous rappelle que vous pouvez le faire jusqu'au 17 auprès de Samuel.

6. Lecture des comptes

Les recettes pour 2020 se montent à 1'083.- CHF et les dépenses à 819.45 CHF. Le bénéfice de l'année se monte donc à 263.55 CHF.

Avec un capital fin 2019 de 4'437.19CHF et 260.- CHF de cotisations pour 2021 payées en avance en 2020, non comptabilisées dans les recettes 2020, la fortune totale de l'Association se montait à 4'960.74 CHF au 31 décembre 2020.

7. Rapport des vérificateurs des comptes

Yves-Roger Rey procède à la lecture du rapport de vérification des comptes.

8. Décharges aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes

L'unanimité de l'assemblée accepte les comptes 2020 et donne décharge aux membres du comité et aux vérificateurs des comptes.

9. Admissions - Démissions - exclusions - décès

Admissions : 0

Démissions : 0

Exclusions : l'assemblée charge le comité de contacter les membres qui ne paient pas leurs cotisations depuis plusieurs années afin qu'ils clarifient leurs intentions. Le cas échéant, ces membres seront exclus lors de la prochaine AG.

Décès : 18.08.2020 Oscar Duc. L'assemblée observe un instant de silence en sa mémoire.

10. Elections

Le nouveau comité, composé de Noëlle Duc, Patrice Barras et Yves-Roger Rey, est élu par acclamation.

Sabrina et Joël sont nommés vérificateurs des comptes.

11. Divers

- Activités 2021-2022 :
 - balade-cueillette avec Anne Rey le 22 août 2021
 - vin chaud : dimanche avant mardi-gras, soit le 27 février 2022, dès 14h00. Organisation : Patrice Barras
 - AG : dimanche 14 août 2022
- Aloïs propose que le local transformé en chapelle soit utilisé de temps en temps pour une petite cérémonie en mémoire de nos membres défunts. L'assemblée approuve.
- Route : Yves-Roger a pris contact avec la commune. Comme la CCC a refusé le goudronnage, les seuls travaux possibles sont un entretien courant du chemin, éventuellement des pavés gazons pourraient être tolérés. Ordre de grandeur : 18'000.- CHF, soit 2'000.- CHF par ménage. Les propriétaires concernés coordonneront avec Yves-Roger.
- Sophie : pas de retour à ce jour de la 2^{ème} mise à l'enquête de Stéphane Bonvin.
- Richard remercie Patrick et Sabrina pour leurs mandats et leur souhaite une bonne retraite.

Arnouva, le 8 août 2021

Auteur du PV : Patrick Robyr, ex-président